ssp vaud Enseignement

Lettre d'information - Numéro 14 - Mai 2011

Rédaction:
Julien Eggenberger, président
Séverine Glauser, Comité SSP-Enseignement et Commission femmes SSP
Philippe Martin, secrétaire syndical

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

«Une école qui accueille les élèves issus de la migration»

Table ronde, le mercredi 11 mai 2011 à 20h00

Buffet de la Gare CFF (Salle des Vignerons), Lausanne

Ouverte à toute personne intéressée
(pour les membres du SSP-Enseignement, la Table ronde sera précédée de l'Assemblée générale annuelle à 19h15)

La population scolaire se modifie. Dans de nombreux établissements, la variété culturelle et linguistique est devenue la norme. Mais le débat politique peine à dépasser l'idée qu'une forte proportion d'élèves issus de la migration est synonyme de problèmes.

Le SSP-Enseignement s'engage en faveur d'une politique d'accueil dans l'école vaudoise et vous invite à venir en débattre lors d'une table ronde.

- Comment faire une école qui soit profitable aux jeunes issus de la migration?
- Quelles relations entre familles migrantes et écoles?
- Comment garantir des chances égales pour tous les élèves, issus de la migration ou non?
- Quelle place pour les langues et cultures d'origine?

Le SSP a adopté lors de son assemblée générale 2010 huit mesures qui pourraient contribuer à aider les élèves issus de la migration, victimes de l'inadaptation du système scolaire actuel, et donner à l'école une vraie mission d'accueil.

Ces différentes mesures sont développées dans un document intitulé *«Elèves issus de la migration: Pour une politique d'accueil dans l'école vaudoise!»* que l'on trouve sur notre site Internet: www.ssp-vaud.ch/enseignement

Table ronde avec:

Christiane Perregaux, professeure honoraire de l'Université de Genève et spécialiste des questions du bi/plurilinguisme et de la pluralité linguistique.

Rosita Fibbi, docteure en sciences politiques, chargée de cours à l'Université de Lausanne, spécialiste notamment de l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes issus de la migration.

Mireille Aubert, enseignante de cours de français intensif et référente d'accueil à Bussigny, députée.

Musa Kamenica, engagé dans des associations albanaises sur des questions de formation.

Julien Eggenberger, enseignant à Lausanne, président du SSP-Enseignement.

Grille horaire
La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a mis en consultation un projet de grille horaire. Le comité du SSP-Enseignement l'analysera à la lumière de son propre projet. On peut déjà constater que les domaines du français, des arts (voir ci-dessous) et des branches artisanales sont fortement maltraités. La réponse du syndicat sera élaborée lors d'une séance ouverte à tous les membres. Une invitation leur parviendra par courrier électronique.

Arts visuels
Dès 2012, l'école vaudoise prévoit de diminuer drastiquement les heures d'arts visuels dans la scolarité obligatoire. Le SSP-Enseignement, qui s'est toujours engagé fortement pour défendre les branches artistiques, s'oppose à cette réduction. Il a décidé de soutenir le manifeste lancé par l'association des enseignants d'arts visuels et vous invite à le signer: www.eav-vd.ch

Gymnases
Suite à différentes mesures qui affaibliront l'encadrement dans plusieurs gymnases lors de la prochaine rentrée, le SSP-Enseignement a lancé une pétition *«Pour un encadrement de qualité dans les gymnases! Contre des effectifs de classe trop élevés»*. Elle a eu pour premier effet de contraindre la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) à publier une série de chiffres. Ces chiffres n'ont permis ni de remettre en cause l'analyse du SSP ni de diminuer ses inquiétudes. La pétition, qui a rencontré un fort soutien, sera donc remise à Mme Lyon ces prochains jours.

Sommaire

- *Loi sur l'enseignement obligatoire* 2
- *14 juin: femmes en mouvement!* 3
- *Postobligatoire: nouvelles classifications* 3
- *Pédagogie spécialisée: encore un effort, SVP!* 4

LEO: en commission, les voies se compliquent !

Le SSP-Enseignement a étudié les modifications apportées par la commission du Grand Conseil au projet de Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

L'intervention du SSP auprès des député-e-s a permis la prise en compte de plusieurs de ses demandes: généralisation des décharges pour maîtrise de classe pour les enseignant-e-s du Cycle initial, place renforcée du français dans le programme, soutien élargi au cours de langue et culture d'origine, précision sur les compétences des conférences des maîtres et des conseils de classe, etc. D'autres ont été rejetées: augmentation de la grille horaire, modalités de la primarisation du CYT, allégement dans les langues étrangères pour les élèves primo-arrivants, etc.

Un enseignement consolidé?

Le SSP a soutenu un modèle d'organisation de secondaire I avec une voie prégymnasiale et une voie générale comprenant des branches à niveaux (français, mathématiques et allemand): il considère qu'il constitue un pas important vers un système moins sélectif qui garantirait les mêmes droits à tous les enfants. La commission propose un modèle légèrement différent, introduisant la possibilité de réunir les élèves suivant simultanément les niveaux de base des trois disciplines dans des classes à enseignement dit «consolidé» et dont le choix des options serait restreint au domaine préprofessionnel. Cette organisation semble compliquée et risque de poser des problèmes difficilement surmontables pour les établissements, impliquant probablement la création de groupes, voire de classes, réunissant les élèves les plus en difficulté. Cette concession faite à la droite rend plus maigres les avancées que cette loi laissait augurer vers un système moins sélectif. En effet, la nouvelle voie générale devrait permettre à de nombreux élèves de bénéficier d'une émulation positive grâce à une plus grande valorisation de leur travail, leur donnant davantage de chances de réussite dans leurs apprentissages. Alors que le système de classes à enseignement consolidé, que les établissements pourraient mettre sur pied, reproduit en bonne partie une logique d'exclusion et de marginalisation scolaire et professionnelle en fonction de l'appartenance sociale des élèves.

Les modalités proposées promettent tout de même une plus grande perméabilité entre voies et niveaux, dont les élèves devraient pouvoir profiter. Cela constitue une amélioration.

Retour des notes au primaire

Il y a quelques années, le SSP s'était opposé au retour des notes, mais n'avait pas souhaité revenir en arrière dans le cadre de ce chantier législatif, estimant qu'il n'était pas opportun de changer régulièrement de modalités d'évaluation. Le système actuel au CYP2 (années 3 et 4), basé sur des appréciations, n'est pas fondamentalement différent d'évaluations chiffrées. Dès lors, il ne s'agit pas d'un renversement de la logique en cours et cela constitue un enjeu mineur. Par contre, le SSP avait mis en avant les difficultés suscitées par le système des points négatifs dans les années 7 à 9 et la question centrale de la motivation des élèves. Le projet de loi n'apporte que peu de réponses à ces préoccupations.

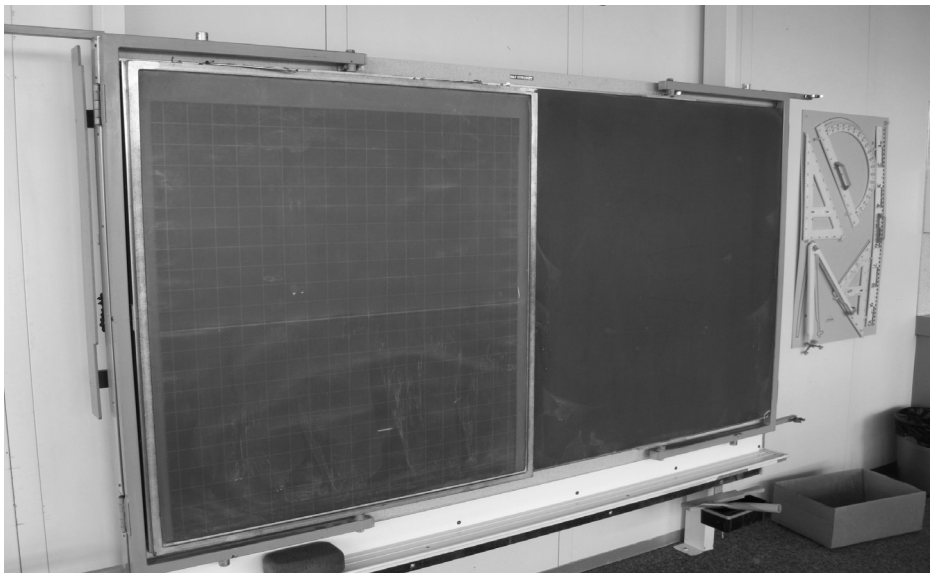

Et le statut des enseignant-e-s?

Les questions statutaires devaient être réglées en parallèle à l'avancée du dossier législatif. Mais les travaux du groupe préparatoire de la future Loi sur le personnel enseignant se sont interrompus à l'automne 2010. La question centrale de la composition du corps enseignant du Cycle de transition (années 5 et 6) n'a fait l'objet d'aucune négociation. La commission propose un délai de cinq ans avant la primarisation de toutes les maîtrises de classe et de la plupart des disciplines. C'est inacceptable: cette primarisation, en plus de mettre fin à l'équilibre actuel entre spécialistes et généralistes, poserait de gros problèmes d'emploi car des centaines d'enseignant-e-s spécialistes seraient chassé-e-s de ce secteur.

Pour finir, aucune réponse convaincante n'a été apportée aux sujets suivants: les effectifs de classe, le financement, l'impact sur les conditions de travail et la nécessaire cohérence entre cette loi et l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée.

Les membres du SSP se prononceront en Assemblée générale sur le projet final tel qu'il aura été adopté et modifié, le cas échéant, par les député-e-s.

14 juin 2011: journée nationale d'actions et de grève des femmes

Le 14 juin 1981, un article constitutionnel sur l'égalité était voté.
Dix ans plus tard, les femmes constatent que si l'égalité est dans les lois, elle n'est pas vraiment là dans les faits. Alors, le 14 juin 1991, elles descendent dans la rue en fuchsia pour faire entendre leurs revendications…
Vingt ans se sont encore passés. Les femmes constatent que l'égalité progresse à (trop) petits pas.
Concrètement, la commission femmes du SSP Vaud revendique:

- la réduction des inégalités salariales;
- une répartition plus égalitaire du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes;
- une place d'accueil pour tous les enfants du personnel de l'Etat de Vaud;

- des congés parentaux de 6 mois, à prendre n'importe quand;
- des congés pour proches malades;
- une plus grande représentation des femmes dans les instances politiques et dirigeantes;
- la fin du sexisme ordinaire et du harcèlement sexuel;
- une éducation sans discrimination ni stéréotypes;
- la fin des violences conjugales et familiales.

Faites du 14 juin une journée exceptionnelle et festive sur votre lieu de travail:

- tou·te·s en rose;
- pique-nique de l'égalité;
- sifflez votre colère à 14h06;
- faites un cours sur l'égalité (par exemple à partir des brochures officielles «S'exercer à l'égalité», à télécharger sur internet).

… et retrouvons-nous à 17 h à la manifestation à la Riponne!

Nouvelles classifications à la DGEP

D'un côté, le gouvernement refuse de mettre en place la commission paritaire qui doit réévaluer les fonctions maltraitées dans Decfo-Sysrem.
De l'autre, il a procédé, sans négociation avec les syndicats et associations professionnelles, à une modification de la classification des fonctions dépendant de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).
Les changements apportent dans certains cas des améliorations salariales pour les enseignants concernés. C'est l'effet notamment des procès «exemplaires» menés par les syndicats. Les corrections devraient être apportées rétroactivement au 1er décembre 2008 (passage dans Decfo-Sysrem). Ce sera à vérifier très attentivement.
Dans d'autres cas, les nouvelles classifications théoriques sont des dévalorisations, notamment avec l'ajout de lettres A, B ou même C (voir brève en page 4), qui diminuent le salaire d'une, deux ou trois classes. L'Etat annonce cependant un maintien non seulement du salaire acquis mais aussi de la progression salariale prévue: il ne devrait donc y avoir aucun «perdant» parmi les personnes en place. Ce sera à vérifier encore plus attentivement.

Enseignement professionnel
Nous nous réjouissions de la suppression de fait de la chaîne «maître de la transition», que nous avons toujours contestée. Les collègues concernés de l'OPTI et du COFOP obtiennent ainsi le droit au «cliquet» (passage à la classe salariale supérieure après 15 ans d'expérience reconnue).
En revanche, les collègues de l'OPTI porteurs d'une licence ou d'un master restent en classe 11 (12 avec le cliquet), alors qu'ils seraient en 12 (13) s'ils travaillaient dans un autre domaine de la formation professionnelle ou dans un gymnase. C'est une non-reconnaissance de la valeur et du rôle des enseignants de l'OPTI et de leur positionnement clairement «postobligatoire». Les démarches pour contester cette inégalité vont donc se poursuivent. En outre, au COFOP et à l'OPTI, on assiste à un véritable déluge de lettres A, B ou C.
Enfin, «l'éclatement» en trois catégories des maîtres d'enseignement professionnel (désormais: I, II et III) va poser plusieurs difficultés, et notamment rendre plus difficile le passage d'une catégorie à l'autre en cas de formation complémentaire.

Gymnases
La principale modification est le passage en 12A (13A), au lieu de 11 (12) pour les enseignants d'arts visuels et de musique. Ce changement – premier effet des batailles que nous menons pour ces collègues – a un aspect réjouissant: les enseignants qui disposent ou disposeront d'un master disciplinaire verront le A disparaître et seront donc enfin payés comme leurs collègues des autres branches gymnasiales. Mais pour tous les autres enseignants d'arts visuels et de musique au gymnase, la lutte pour l'égalité (salaires et temps de travail!) va se poursuivre.

CDIP et conditions d'accès
Après de nombreuses interventions, la CDIP (Conférence des directeurs de l'intruction publique) a mis en chantier un assouplissement des conditions d'accès aux HEP afin de prendre en compte les expériences précédentes par la validation des acquis d'expérience ainsi que les admissions sur dossier. Cela constitue une grande avancée pour le SSP qui s'est beaucoup impliqué dans ce dossier. Par ailleurs, dans le canton de Vaud, le syndicat continue sa bataille pour que soit offerte une possibilité d'admission sur examen. Rappelons qu'aujourd'hui, il n'existe aucune voie d'accès alternative aux maturités fédérale et spécialisée.

Decfo-Sysrem et la lettre «C»
Avec l'entrée en vigueur de Decfo-Sysrem, l'Etat introduisait des pénalités pour les enseignants n'ayant pas les titres requis: réduction d'une classe (lettre A) ou de deux classes (lettre B). Plus d'un an et demi plus tard, pour tenter de renforcer sa position dans le cadre des procès Decfo-Sysrem, il a prétendu que son système prévoyait aussi une réduction de trois classes (lettre C)!
Le 31 mai aura lieu la dernière audience du procès «exemplaire» initié par le SSP dans ce cadre.

TM-ACT-cuisine
Le SSP-Enseignement a rencontré la DGEO pour manifester son opposition à la nouvelle politique de rémunération des branches créatrices et manuelles (voir *Lettre* n°13). Si la DGEO n'a pas l'intention de revenir en arrière pour l'instant, elle a proposé une période de transition de cinq ans pour éviter des situations inconfortables dans certains établissements. Les modalités concrètes de cette disposition sont encore peu claires. Le SSP-Enseignement continuera à se battre pour faire changer cette décision qui ouvre un dangereux précédent. Les membres concernés sont invités à contacter le SSP dès qu'ils auront reçu les informations de l'Etat. Ils bénéficieront de l'assistance du syndicat.

Pédagogie spécialisée : encore un effort, SVP !

Le SSP - Région Vaud a répondu à la consultation sur l'Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée sur la base des travaux d'un groupe issu de différents secteurs de notre syndicat (Institutions sociales, Enfance, Enseignement et PPLS).
A l'avenir, lorsque cela est souhaitable pour l'enfant, les solutions les plus intégratives dans les classes régulières doivent être privilégiées. Cela représente une grande opportunité en direction d'un système scolaire qui offre des chances de formation et de développement à toutes et à tous. Cependant, cet objectif ne peut être atteint qu'à certaines conditions et avec des moyens suffisants.

Trop d'incertitudes!
La coordination avec la Loi sur l'enseignement obligatoire pose problème puisque celle-ci n'est pas connue. De plus, les questions de financement et de conditions de travail sont déterminantes et les incertitudes régnant nous inquiètent. Ainsi la tentative du SESAF de modifier de manière unilatérale les conditions d'octroi de mesures en logopédie (introduction d'un moratoire, réduction de la durée des traitements,…) sont loin de constituer des gages rassurants pour une transition de qualité! Relevons aussi les incertitudes concernant les conditions statutaires dans l'école publique (chantier de la Loi sur le personnel enseignant bloqué) et dans les institutions (nouvelle CCT). Le SSP attend l'ouverture de négociations concernant les conséquences de cet avant-projet sur le personnel.
Le SSP constate que la problématique des élèves à besoins particuliers en pédagogie spécialisée fait l'objet d'une attention importante. La même attention devrait être portée aussi aux élèves nécessitant un encadrement éducatif ou souffrant de troubles du comportement. Ces situations constituent en effet des problèmes conséquents dans l'enseignement régulier qui rendent plus difficile l'accueil d'élèves relevant de la pédagogie spécialisée.

Conditions de travail en jeu
Les nombreuses interventions du SSP ont mis en lumière la difficulté à apporter des solutions satisfaisantes. Le SSP défendra activement les conditions de travail de tous les professionnel-le-s et n'acceptera en aucun cas que ceux-ci fassent les frais d'une mise en œuvre inappropriée de cette réforme. Aujourd'hui déjà, certains professionnel-le-s paient avec leur santé la souffrance induite par des situations intenables. La réforme proposée doit permettre de cesser les pratiques d'apprentis-sorciers.
Concernant les aspects plus précis de l'avant-projet, le SSP accueille favorablement l'autonomie laissée aux établissements pour trouver les mesures ordinaires adéquates, la prise en compte des conditions de travail dans les critères de reconnaissance des institutions et la place renforcée du domaine médical dans l'octroi des mesures renforcées.
Par contre, le SSP regrette l'absence de solution autre qu'une scolarisation régulière sans soutien lorsque les parents ne collaborent pas, la faiblesse des dispositions prévues dans le domaine préscolaire et la dotation largement insuffisante du domaine PPLS.

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

❍ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement*
❍ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:…… *Prénom: ……*
Rue et n°: …… *Localité: ……*
Tél: …… *Lieu de travail: ……*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch